

Mesure 4: Régulation du chauffage de la gaine des canaux à neige

Entreprise Contact
Téléphone
E-Mail

Chauffage

Nr. du chauffages de la gaine

Ø Puissance absorbée par chauffage kW

Durée de fonctionnement

Début (date) Bout: (date)

jours d'fonctionnement (jours)

jours de chauffage attendus (jours)

Frais d'investissement CHF (Frais d'installation / coûts externes du fournisseur)

Contribution personnelle CHF (Contributions propres de l'entreprise des chemins de fer de montagne)

Total Zahl CHF

max. CHF 300'000.- (incl. contribution personnelle)

Remarque: La somme de tous les investissements soutenus par le programme par entreprise de doit pas dépasser 300'000 CHF.

Date prévu
de la construction

Remarque: Une subvention n'est possible que si la demande est soumise au fournisseur avant que la commande ne soit passée.

Remarques

Remarque important

Un projet ne peut pas être financé rétroactivement. Cela signifie que seules les mesures d'économie d'énergie qui n'ont pas encore été déclenchées peuvent être financées.

Les mesures déclenchées comprennent la décision inconditionnelle de réaliser le projet (attribution du contrat) et non le début de la construction. Une demande doit donc être soumise avant l'attribution du contrat !

Date, cachet,
signature

Personne de contact chez grischconsulta

Michael Hartmann
grischconsulta Beratungen AG
Untere Industrie 11A
CH-7304 Maienfeld

Tel.+41 (0)81 354 98 00 mhartmann@grischconsulta.ch